

La Revue du développement durable

Fondée en 1990

MCM Presse

14, boulevard Heurteloup

BP 92031 - 37020 Tours Cedex 1

02 47 70 60 00

COMITÉ DE LECTURE :

• Présidents :

■ **Jacques-Henri Robert**

Professeur émérite de l'université de Paris II

■ **et Raphaël Romi**

Doyen honoraire, chaire Jean-Monnet  
de droit européen de l'environnement

■ **Yann Aguila**

Avocat à la cour

■ **David Deharbe**

Avocat au barreau de Lille

■ **Isabelle Doussan**

Directrice de recherche INRA CREDECO/GREDEG  
UMR-CNRS 7321

■ **Charles-Henry Dubail**

Secrétaire général du Comité 21

■ **Thierry Fossier**

Ancien conseiller à la Cour de cassation

■ **Delphine Hedary**

Conseillère d'État

■ **Laurence Lanoy**

Docteur en droit, avocat au barreau de Paris

■ **Yvan Razafindrindra**

Conseiller en affaires environnementales  
internationales

■ **Guillaume Sainteny**

Maître de conférences à l'école  
AgroParisTech

■ **Patricia Savin**

Avocate à la cour

■ **François-Guy Trébulle**

Professeur à l'université Paris I  
Panthéon Sorbonne

Directeur de la publication :

**François-Xavier Beuzon**

Avec la participation de :

**Frédéric Fortin**

ABONNEMENT ET VENTE

**Nadine Gomès**

02 47 70 60 00

n.gomes@journal-des-communes.fr

Abonnement annuel :

11 magazines

France métropolitaine : 250 € TTC

Le n° : 27 € TTC

Numéro CPPAP : 0225 T 86333

ISSN : 1145-2455

Droit de l'Environnement

est une publication MCM Presse

SAS au capital de 100 000 €

RCS Tours B 450 613 591.



IMPRESSION

DIGITAPRINT

Imprimerie de l'Avesnois

59440 Avesnes-sur-Helpe

Papier certifié PEFC - Origine : Portugal

Taux fibre recyclé : 0 % - Ptot : 0.02 K/tonne



# Tribune

## En Absurdie, le surréalisme des mots règne



Beaucoup le soulignent et cet éditorial n'a rien d'original.

Tout est possible à des États confrontés à une pandémie : arrêter l'économie puis la relancer, limiter des libertés pourtant garanties par les constitutions, limiter la libre circulation par un passeport sanitaire et même s'entendre entre eux. Voire dire par une loi que le seul Champagne est celui qui est produit par la Russie en Russie, le vin de Champagne devenant du vin pétillant...

Et pourtant... Alors que le Canada connaît une inversion de ses valeurs climatiques et qu'il y brûle comme on était coutumier de voir brûler en Grèce ou en Corse, la même énergie peine à être déployée pour lutter contre le dérèglement climatique.

Deux poids, deux mesures, quand même !

On comprendra que les juristes de l'environnement revendiquent de voir le droit de l'environnement aligné sur le droit de la santé... et que soit déclaré un état d'urgence climatique. Mais à l'urgence on a préféré la « résilience » (projet de loi « Climat et résilience ») et cela aurait dû nous alerter sur la victoire du surréalisme en Absurdie.

Car pour reprendre un dictionnaire homonyme de mon complice en ce comité éditorial, le Robert, la résilience est en physique la « valeur caractérisant la résistance au choc d'un métal » ; en psychologie la « capacité à surmonter les chocs traumatiques »... Certes, c'est aussi, en écologie la « capacité (d'un écosystème, d'une espèce) à retrouver un état d'équilibre après un évènement exceptionnel ».

Mais à plus de 60 % d'abstention lors des récentes élections, le sens véritable ne serait-il pas celui retenu en informatique : « capacité (d'un système ou d'un réseau) à continuer de fonctionner en cas de panne » ?

Cela n'est jamais que ce que fait remarquer le Conseil d'État en constatant que la baisse des émissions pour 2019 n'a rien de remarquable et que celle de 2020 « n'est pas significative car l'activité économique a été réduite par la crise sanitaire » et en appelant le monde politique à sortir de l'Absurdie.

**Raphaël Romi**

Professeur agrégé, chaire Jean-Monnet  
de droit européen de l'environnement